



Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six Juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – M. JULLIEN Bernard –
M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme
TOUMANI Soréa – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO
Virginie – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal –
M. MEGUEDMI Smaïl – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
Mme PIOZIN Patricia a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

Mme FALAIX Evelyne – Mme PELEGRINA Geneviève – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme
UGHETTO Wendy.



M. MARC ROVIRA A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JUIN 2024

Compte-rendu

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, conformément aux dispositions prévues à l'article 2 du règlement intérieur adopté le 5 Novembre 2020 et au Code Général des Collectivités territoriales (articles L. 2121-11 et L. 2121-12) qu'il est apparu nécessaire de convoquer l'assemblée en urgence en abrégant les délais de convocation (3 jours au lieu de 5) du fait notamment :

- Des formalités administratives liées à l'ouverture programmée de la Maison de Santé pluriprofessionnelle au 1^{er} Septembre,
- Des délais nécessaires pour solliciter les subventions espérées liées aux travaux d'aménagement et adaptation des locaux (réunion avec les partenaires financiers ce jour, le 6 Juin),
- De la date urgente, après dépôt des demandes de subventions, d'approbation des devis des travaux afin de s'assurer de la fin de ceux-ci dans les délais prévus, délais incluant les dates d'intervention des entreprises.

Au vu de ces impératifs pour s'assurer de l'ouverture de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle au 1^{er} Septembre, il sera demandé au Conseil Municipal de tenir cette séance d'urgence et d'accepter de délibérer sur le seul thème inscrit (2 points).

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

1./ MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE

1-1./ APPROBATION DU BAIL PROFESSIONNEL TYPE POUR LA LOCATION DES LOCAUX AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Gérard BENOÎT rend compte de l'état d'avancement de ce dossier concernant la recherche des différents professionnels de santé pouvant s'inscrire dans ce projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) ; il propose à l'Assemblée de valider le projet de bail professionnel "type" à intervenir avec chaque professionnel de santé.

Il rappelle que "le 1^{er} acte de ce projet remonte au 4 Novembre 2020, quand le Conseil Municipal constatant l'insuffisance de l'offre de soins, à court terme, en matière de médecine générale, se prononçait sur la commande d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une maison de santé.

Après la réalisation de ces études en 2021 et 2022, et l'arrivée annoncée en début d'année 2024 d'un médecin venant d'Espagne, le 7 Juin dernier, nous avons pu accomplir le 2^{ème} acte de notre projet à savoir le dépôt par l'équipe de professionnels de santé (2 médecins généralistes et paramédicaux) du pré-projet de santé de la Maison de Santé, auprès de l'ARS 04.

Ce pré-projet de santé sera examiné courant Juillet par la commission de coordination de l'offre de proximité départementale (CCOPd) 04. Son acceptation ouvrira à une aide au démarrage de 20.000 €. et à un financement pour l'élaboration définitive du projet de santé, ensuite fin Décembre 2024 ou début 2025 ; ce sera le 3^{ème} acte, celui par l'ARS la labellisation de notre MSP.

La maison de santé sera installée au 1^{er} étage des « jardins de la cité ». Un médecin occupe déjà un cabinet médical dans cet espace d'une centaine de M² qui peut accueillir 7 cabinets médicaux.

Fin Juin, ce sera au tour du 2^{ème} médecin de s'y installer (5 jours/semaine) puis, en Septembre, ce sera l'arrivée d'une psychomotricienne et d'une neuropsychologue ; en Octobre, une équipe de 4 infirmier.es rejoindront la MSP.

À noter qu'une diététicienne et un médecin biologiste participeront au projet de santé mais à partir de leurs locaux personnels.

Plus de 3 ans après le lancement de ce projet, les efforts de la Collectivité ont porté leurs fruits. Une dizaine de professionnels de santé sont installés et mobilisés pour répondre aux besoins de la population en matière de santé, de soins et de prévention. Enfin, rappelons que dans notre Commune, 125 patients en ALD (affection de longue durée) sont sans médecin traitant, cette donnée à elle seule illustre bien l'ampleur des difficultés d'accès aux soins."

Gérard BENOÎT propose de valider le projet de bail professionnel "type" à intervenir avec chaque professionnel de santé. Il fait remarquer que ce bail professionnel respecte bien deux exigences réglementaires prévues par la loi du 23.01.1986, à savoir : la durée du bail doit être de 6 ans minimum et le préavis de résiliation par le preneur doit être de 6 mois.

Chantal ORSINI demande comment un pharmacien peut intégrer une maison de santé.

Gérard BENOÎT répond que le pharmacien a participé au projet et qu'il est possible de se regrouper sur plusieurs sites, à l'extérieur du bâtiment.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le projet de bail professionnel "type" à intervenir avec chaque professionnel de santé.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour avoir soutenu ce projet, dès le début.

1-2./ DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Gérard BENOÎT rappelle que le projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle est inscrit dans la convention avec la Région "Nos Territoires d'abord", dans le périmètre ORT et dans la convention "Petites Villes de Demain" qui a été signée en Avril 2021.

Il demande de l'autoriser à déposer les demandes de financement pour les travaux d'aménagement de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle au sein des Jardins de la Cité, 7 cours Péchiney à CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN (04160).

Ces travaux concerneront les aménagements intérieurs (plomberie, cloisons, peinture...), les travaux de couverture ainsi que les aménagements extérieurs (stationnements,...).

Il propose au Conseil Municipal de solliciter les subventions selon le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES	H.T.	RECETTES	H.T.
Etudes et Travaux	160.000 €.	Agence Régionale de Santé (20 %)	32.000 €.
		Conseil Régional "Nos Territoires d'Abord" (30 %)	48.000 €.
		ÉTAT (30 %)	48.000 €.
		Autofinancement (20 %)	32.000 €.
TOTAL	160.000 €.	TOTAL	160.000 €.

Gérard BENOÎT précise que le coût des travaux s'élèvent à 160.000 Euros alors que le montant des maisons de santé avoisinne le million d'Euros.

Monsieur le Maire précise que, lors de la réunion du 06 Juin, les partenaires (ARS et Conseil Régional) ont confirmé leur participation financière, excepté l'État dont on attend la réponse et qui doit contacter le Maire prochainement.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est levée à 18 H.30.

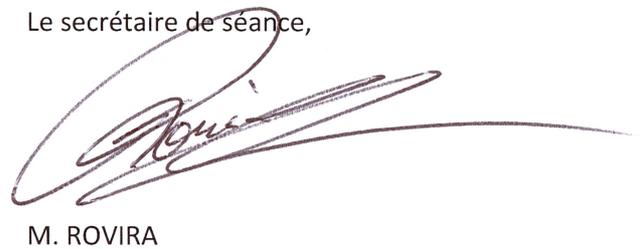
Le Maire,



René VILLARD



Le secrétaire de séance,



M. ROVIRA